

A l'attention de,
Monsieur Yvon BOURREL,
Maire de Mauguio Carnon.

ATTESTATION COMPLEMENTAIRE

Une convention entre PérOLS et Mauguio Carnon, en date du 08 avril 2021 a autorisé le port de Carnon à déshydrater ses sédiments sur la parcelle AY3 et à valoriser environ 2800m3 en aménagements paysagers.

Des travaux de remise en état de cette parcelle ont été réalisés en 2019 et généré l'enlèvement de 300 tonnes de déchets de voirie déposées par le Département et l'Etat depuis des années. Ces travaux ont été pris en charge par le budget communal.

Une étude géotechnique (du 07/10/2021) du cabinet Hydrogéotechnique a établi la faisabilité de construction d'un muret de renforcement pour la consolidation d'une partie de la voie d'accès actuelle au canal et du talus existant, hors zone inondable.

Le projet de valorisation éco-touristique sur l'Avranche (AY3) porté par la ville de PérOLS nécessite un renforcement du talus de cette voie d'accès actuelle au canal, hors zone inondable. Ce projet porte sur une revégétalisation du site, qui prévoit : un parc planté et arboré en lisière de la RD-21 pour créer une coupure physique et phonique, des haies arbustives en espace central, une aire de pique-nique, une aire de jeux et de loisirs...

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 20/12/2021


L'Autorité Portuaire,
Le Maire,
Jean Pierre RICO

SEUIL SUD DE PEROLS: 3B. HALTE QUALITATIVE

Terminus du Tram - L3

Espace urbain pédestre à valoriser comme halte qualitative

Itinéraire tram - Plage à conforter, qualifier et planifier de haltes ou séquences qualitatives (jusqu'à une qualification complète)

Parc des deux étangs à créer

Lisière du Parc des deux étangs à épaissir



Principes

Constat:

- Délai existant entre le terminus du tram et la plage la plus proche -> pause sur le chemin des plages

Contenu de l'action et objectifs:

- Créer une halte qualitative et ombragée au droit du Canalet
- Bosquet d'essences locales jalonné de bancs et corbeilles
- Animations type street art envisagées
- A 1300m de la plage et à 800m du tram
- Apporter un service: point d'eau, toilettes publiques
- Halte=arrêt de transport en commun à moyen terme
- Surface: 600m²

Budget: 133 100 € HT (sols qualitatifs et voirie, abribus, fontaine AEP, plantations, mobiliers, aléas (10%))

Phasage: 2025-Action secondaire d'accompagnement



Références : Bosquet aménagé (intervention artistique, pause...)

PETIT TRIANGLE: 4A. PARC DES DEUX ETANGS

Constat:

- Occupé par un port à sec
- Espace délaissé, récemment nettoyé et débroussaillé

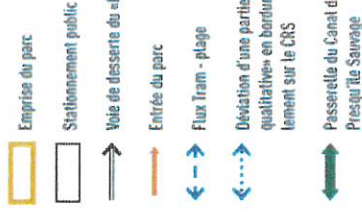
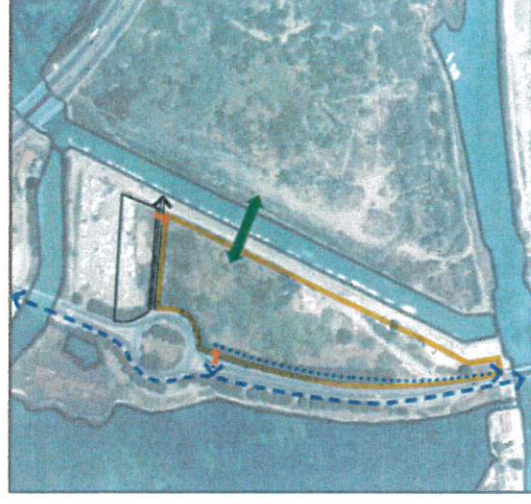
Contenu de l'action et objectifs:

- Parc planté et arboré, +++ en lisière de la RD21 pour créer une coupure physique et phonique
- Haies arbustives en espace central
- Espaces de pique nique, aire de jeux, terrains de sport
- Accès depuis l'entrée Ouest (RD21) et l'entrée Nord (quai du canal) en provenance du stationnement ou des quais
- Circulation parallèle à la RD 21 créée en alternative au trottoir existant
- Eclairage pour animation de nuit, à confirmer
- **Surface:** 2 ha

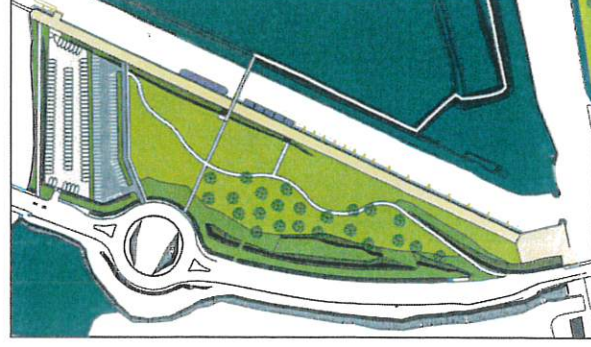
Contraintes réglementaires: étude de risques, permis d'aménager (?)

Budget: 1 372 800 € HT (dépollution, cheminements, allées, espace sportif, aire de jeux et pique nique, plantation, mobilier, signalétique, aléas (10%))

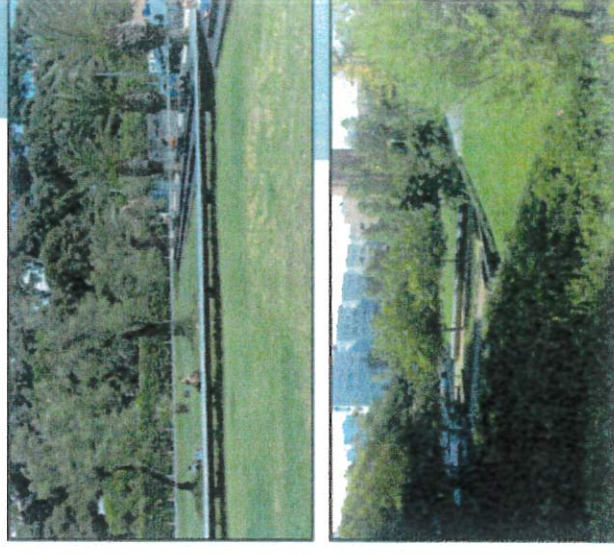
Phasage: 2024-Action centrale et prioritaire



Principes



Plan masse








PHASAGE DE REALISATION

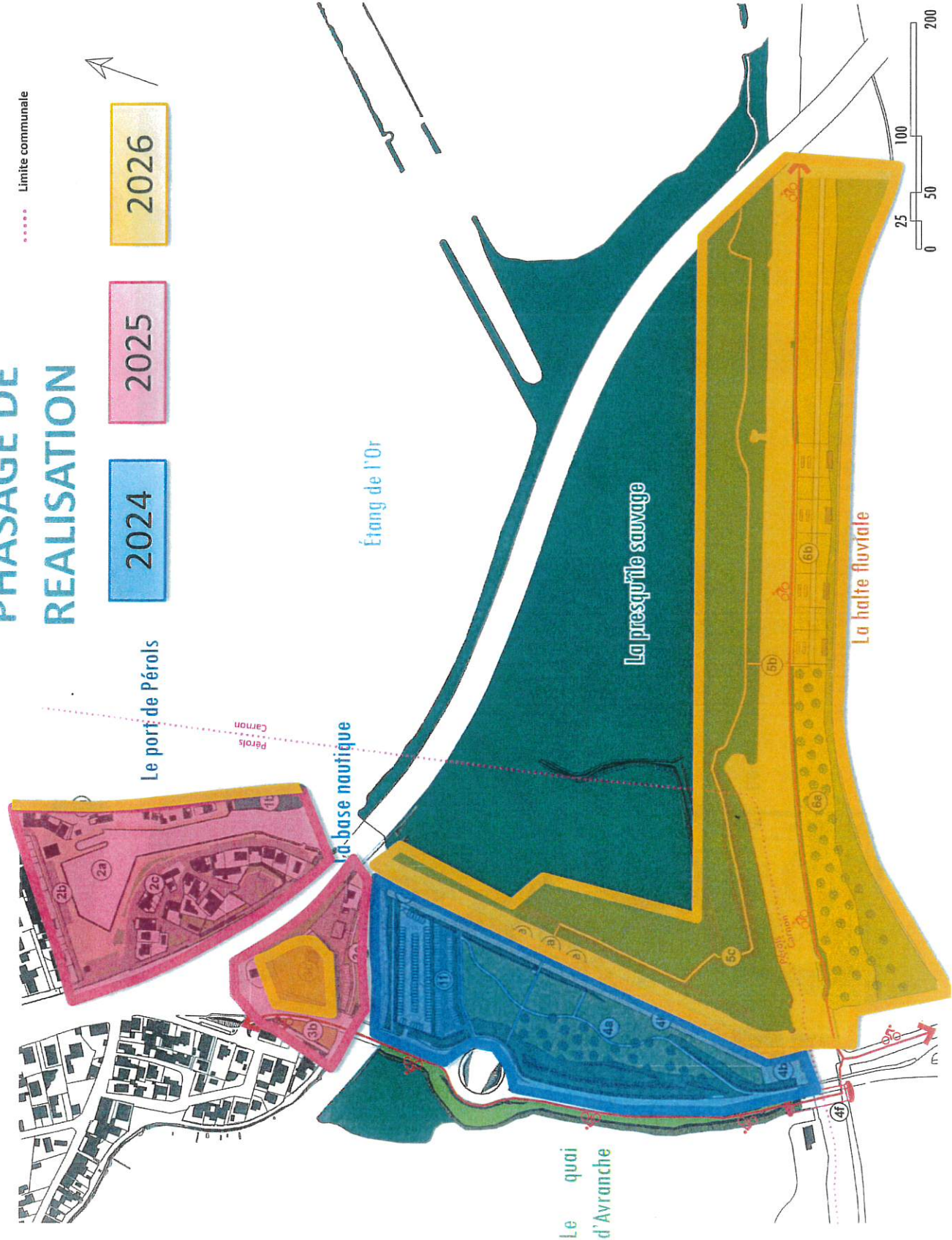
2024

2025

2026

..... Limite communale

-  Les quais d'Avranche
-  Lisière arborée
-  Parc
-  Espaces de nature sauvage
-  Euro Vélo 8



1. Cabanes

- 1a. Promenade du bord d'étang de l'Or
- 1b. Charte paysagère et architecturale de requalification du quartier des Cabanes

2. Port de Pérols

- 2a. Equipements portuaires
- 2b. Espaces publics du port
- 2c. Maison des associations

3. Seuil Sud de Pérols

- 3a. Liaisons piétonnes Méjean-Canaux-Cabanes (y compris passerelles)
- 3b. Halte qualitative
- 3c. Base nautique et abords

4. Petit Triangle

- 4a. Parc des deux étangs
- 4b. Quais et parvis des 4 canaux
- 4c. Cale de mise à l'eau et équipements portuaires (y compris canalet du Méjean)
- 4d. Stationnement public
- 4e. Péniches, « cabanes flottantes »
- 4f. Nouvelle passerelle modes doux

5. Presqu'île sauvage

- 5a. Passerelle de Pérols
- 5b. Passerelle de Carnon
- 5c. Promenade naturaliste

6. Carnon

- 6a. Réaménagement paysager
- 6b. Halte fluviale